

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 16 MARS 2018**

**Présents** : Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM. Eric CHEVALEYRE, Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Johan IMBERT, Adjoints,  
MM. Jacques JOUBERT, Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, Christine SAUVADE, MM. Marc CUSSAC, Franck PAUL, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Emilie FAYE, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Colette POINSON, Corinne PEGHEON, Nadine BOST, Véronique FAUCHER.

**Absents avec procuration** : Mme Marielle GUY à Mme Christine SAUVADE, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à M. Johan IMBERT, Mme Marie-Thérèse REYROLLE à Mme Marie-Thérèse BERTHEOL, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Laurent LAMY, Mme Marine FOURNET à M. Franck PAUL, M. Laurent COURTHALIAIC à Mme Simone MONNERIE



**Ouverture de la séance à 19H15**

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mr CHEVALEYRE, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose au conseil de se prononcer préalablement :

**Sur** le compte rendu de la séance du 9 février 2018 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY.

Mme Monnerie indique que son intervention relative au dernier Comm'Ambert n'a pas été relatée. Elle considère en effet « *que la majorité n'a pas le droit de s'exprimer dans la tribune des élus d'opposition* »

Mme Le Maire lui répond en lui rappelant les dispositions de l'article 32 bis du règlement intérieur du conseil municipal approuvé par délibération du 24 octobre 2014. Après discussions le compte rendu de la séance du 9 février 2018 est approuvé par vingt-trois voix pour et six abstentions (Mme Monnerie, Mme Poinson, Mme Pegheon, Mr Courthaliac par procuration, Mme Bost, Mme Faucher).



**BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

En premier lieu Mme le Maire présente une agrégation des prévisions du budget principal et des budgets annexes.

Celle-ci permet la présentation d'un compte unique, représentatif de l'activité globale et de la situation d'un ensemble d'entités ayant des liaisons d'intérêt commun ou dépendant d'un centre de décision commun, le conseil municipal.

Elle rappelle également que la collectivité au travers de ses décisions à caractère financier doit garantir des services publics de qualité et assurer un développement équilibré du territoire.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Commune	• 7 904 226 €	• 4 934 756 €
Assainis.	• 334 506 €	• 594 710 €
Eaux.	• 161 900 €	• 396 700 €
Abattoir.	• 101 042 €	• 707 560 €
Cinéma.	• 368 916 €	• 200 668 €
Réseau chaleur.	• 368 800 €	• 182 875 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 239 390 €</b>	<b>7 017 269 €</b>

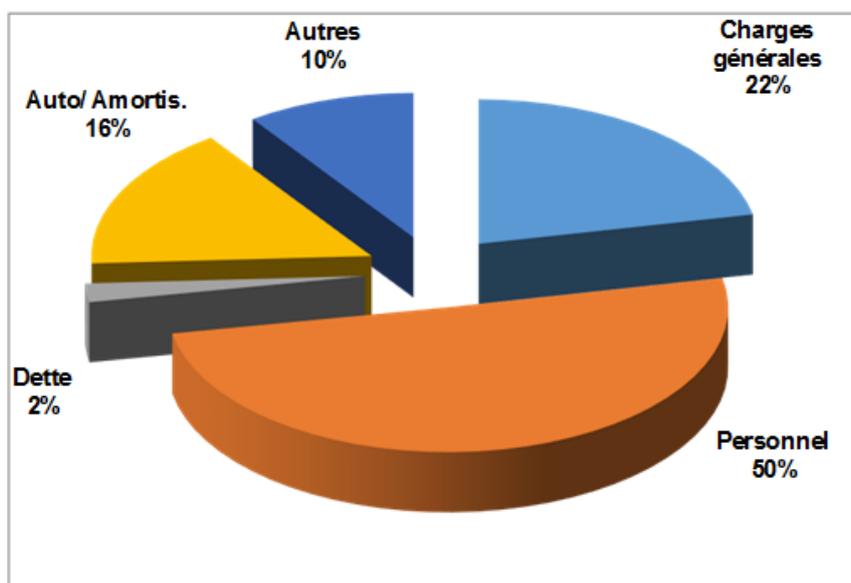
Elle présente ensuite le projet de budget primitif de la commune pour 2018 lequel s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu lors de la séance du 9 février dernier :

SECTION	Projet BP 2018
FONCTIONNEMENT	7 904 226 €
INVESTISSEMENT	4 934 756 €

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A) LES DEPENSES**

Le projet de budget 2018 comporte en dépenses un total de crédits de fonctionnement de : 7 904 226 € réparties comme suit :



### 1. Charges de gestion (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent à 1 718 330 € contre 2 046 700 € au budget primitif 2017. Cette évolution à la baisse est notamment la conséquence des transferts de compétences à la communauté de communes. Ceci étant cette baisse ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de poursuivre une politique de rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse continue ces dernières années des dotations de l'Etat. Cela impose une gestion stricte des achats et des charges externes tout en gardant à l'esprit la position de centralité de la commune.

### 2. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour les mêmes raisons que précédemment les prévisions en matière de personnel sont en baisse pour s'établir à 3 981 000 € contre 4 200 363 € en 2017.

### 3. Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 699 555 € est en diminution en comparaison avec les prévisions 2017. A noter que ce chapitre prend en compte des prévisions budgétaires relatives aux sections de communes (art 658).

### 4. Charges financières (chapitres 66 et 16)

Pour 2018, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 795 000 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
- 164 500 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Il est à noter que ce chapitre ne prend pas en compte la dette contractée par l'EPF Smaf et dont la commune assume le remboursement (85 900 €)

### 5. Financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

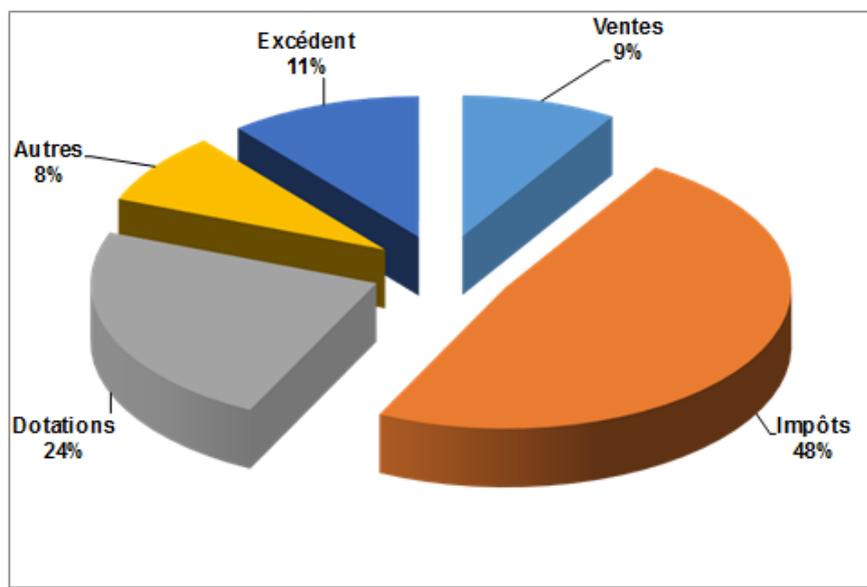
- de la dotation aux amortissements pour 320 000 € ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 950 000 €.

## **B) LES RECETTES**

Fiscalité : Maintien cette année encore des taux d'imposition à leur niveau actuel. Le vote effectif des taux interviendra lors de la prochaine séance après communication par les services de la DGFIP de l'état de notification correspondant (Etat 1259)

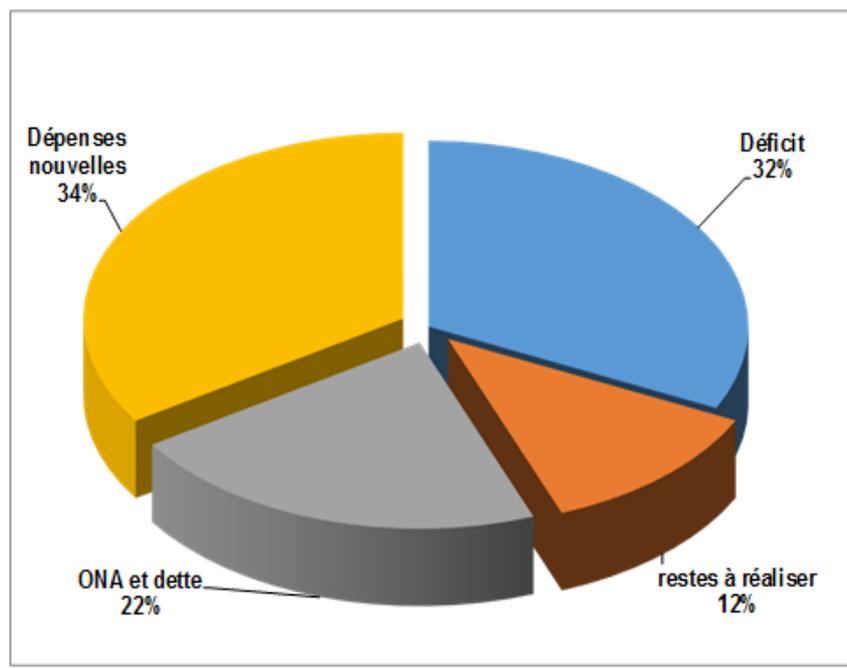
Recettes du domaine : légère augmentation de la plupart des tarifs pour 2018.

Politique d'optimisation du patrimoine : cession de biens, mise en location maximale des biens et équipements de la commune



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A) LES DEPENSES 2018

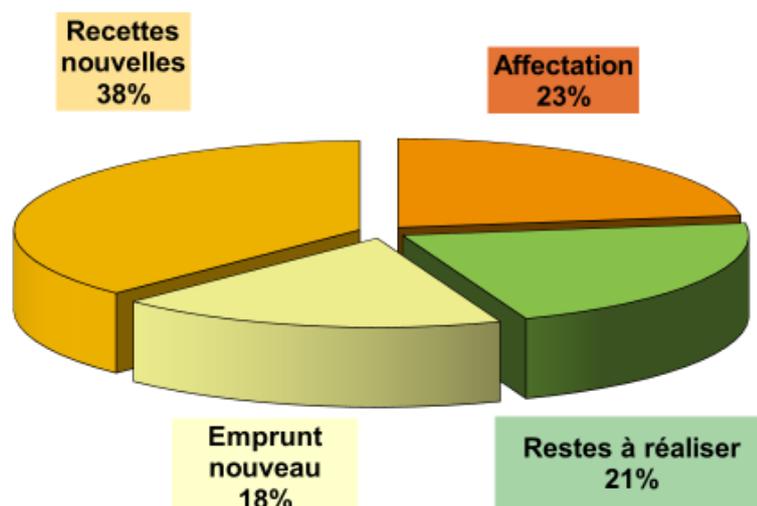


#### Elles se déclinent principalement par :

- *Le remboursement de la dette en capital* (banque et EPF SMAF) à hauteur de 880 900 € (cf supra) pour les opérations immobilières.
- La reprise du déficit constaté au CA 2017 soit 1 589 573 €
- *Les restes à réaliser de 2017* pour 592 318 € avec notamment :
  - Voiries urbaines : 136 000 €
  - Quartier. St Jean : 233 500 €
  - Balayeuse : 109 000 €
  - Autres : 88 600 €
- *Les opérations nouvelles 2018* (hors dettes et non affectées : 1 063 004 €) pour un montant total de 1 689 760 € avec notamment :  
Les Investissements habituels nécessaires à l'équipement des services, besoins patrimoniaux.  
Amélioration cadre de vie : Rénovation éclairage public (TEPCV), Travaux de voiries urbaines, rurales.  
Politique de revitalisation du centre-bourg : 2ème phase de rénovation des espaces publics Saint Jean / République, Signalétique urbaine  
Politique culturelle et sportive : Rénovation de l'église, Etude en vue de la Rénovation de la maison des jeunes / cité administrative. Musée du père Kim...

## B) LES RECETTES 2018

### RECETTES INVESTISSEMENTS 2018



En 2018 la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 950 000 € résulteront du virement de la section de fonctionnement ;
- 120 000 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 50 000 € de la taxe d'aménagement ;
- 320 000 € découleront de la dotation aux amortissements ;
- 903 900 € correspondent aux subventions ;
- 1 126 091 € proviennent de l'affectation du résultat ;

La section sera équilibrée par un emprunt de 1 458 200 €. (Soit 560 000 € emprunt en Restes à réaliser et 898 200 € en nouvel emprunt à mobiliser en fonction des besoins).

Au terme de cette présentation Mme Le Maire ouvre les débats.

### Discussions

Mme Bost intervient pour demander comment la collectivité entend maîtriser les charges de personnel.

Mme le Maire répond en indiquant qu'il conviendra d'être vigilant quant aux emplois contractuels et notamment les remplacements. Il s'agira de rester en lien étroit avec la réalité des besoins des services ainsi que les contraintes de planning.

Mme Bost note que la suppression prochaine des TAP devrait faciliter cette maîtrise et souhaite être informée du nombre de contrats qui seront concernés.

Elle demande également quelle conséquence peut avoir la baisse de population, constatée lors du dernier recensement, sur la future dotation de l'Etat.

Sur ce point il lui est répondu que la dotation sera forcément à la baisse. A titre d'exemple et pour 2018 une baisse de population estimée entre 2017 et 2018 par l'Insee à 57 habitants génère une diminution de la dotation de l'ordre de 6 000 €. De manière plus globale, à cette baisse, devrait s'ajouter un écrêtement de l'ordre de 8 500 € car le potentiel fiscal de la commune est supérieur à un seuil déclencheur (source AMF).

Mme Poinson demande des précisions sur le coût du musée du père Kim.

Mme Mondin répond qu'il s'élève pour l'instant à 60 000 € (travaux et œuvres) étant précisé que des demandes de subventions ont été déposées auprès de financeurs publics (Région, Département...) mais aussi de fondations d'entreprises.

Mme Faucher, après avoir pris connaissance du dernier compte-rendu de bureau, demande si la proposition de la DGFIP quant à la convention de mise à disposition des locaux du tribunal est de nature à remettre en cause le projet de musée.

Mme Le Maire répond par la négative car des discussions sont en cours à ce sujet avec l'administration.

Mme Monnerie tout en étant consciente de la nécessité d'avoir un budget relativement contraint relève que les investissements prévus restent peu subventionnés et à son sens concernent des opérations qu'elle qualifie d'entretien de ce fait ils ne généreront pas de recettes supplémentaires pour la collectivité. Elle note également que de nombreuses demandes des services n'ont pas été prises en considération ce qui, à terme, devrait se répercuter sur le fonctionnement. Elle regrette enfin qu'aucune action n'ait été envisagée pour enrayer la baisse de fréquentation du camping et de la base de loisirs.

Concernant le musée du Père Kim, qualifié d'investissement d'opportunité, elle souhaite savoir si une étude de marché a été réalisée au préalable. Au final elle estime que la collectivité ne travaille pas pour l'avenir.

A contrario Mme le Maire juge que l'importance du budget d'investissement (5 M€) constitue un message fort prouvant que la municipalité œuvre pour le développement de la Commune. Elle souligne enfin que le dialogue est engagé avec la Communauté de Communes ce qui constitue un pari sur l'avenir d'Ambert et du Territoire.

Mme Bost intervient au sujet de l'étude concernant le projet de rénovation de la maison des jeunes. Elle considère que le programme n'est pas vraiment défini et que les orientations ne sont pas claires. Elle se demande s'il n'y a pas place pour un autre projet.

Au terme de ces débats le budget de la Commune est adopté par vingt-deux voix pour et sept abstentions (M. Besseyre, Mmes Monnerie, Poinson, Pegheon, M. Courthaliac par procuration, Mmes Bost, Faucher).

### **BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT**

Après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire et de Mr Lamy, le Conseil Municipal par vingt-cinq voix pour et quatre abstentions (Mme Monnerie, Mme Poinson, Mme Pegheon, Mr Courthaliac par procuration), approuve le Budget Primitif 2018 du service de l'assainissement.

### **BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE DES EAUX**

Après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire et de Mr Lamy, le Conseil Municipal par vingt-quatre voix pour et cinq abstentions (Mme Monnerie, Mme Poinson, Mme Pegheon, Mr Courthaliac par procuration, Mme Bost), approuve le Budget Primitif 2018 du service des eaux.

### **BUDGET PRIMITIF 2018 – ABATTOIR**

Après présentation, le conseil municipal par vingt-quatre voix pour et cinq abstentions (Mme Monnerie, Mme Poinson, Mme Pegheon, Mr Courthaliac par procuration, Mme Bost) approuve le Budget Primitif 2018 de l'abattoir.

Durant la discussion Mr Luchino a apporté des précisions sur l'activité 2017 de la société d'exploitation tant au niveau de l'abattage que de l'atelier de découpe. Il indique en outre que certains clients de l'établissement sont de retour dans la mesure où les travaux de rénovation sont en voie d'achèvement.

## **BUDGET PRIMITIF 2018 – REGIE DU CINEMA**

Budget approuvé à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF 2018 – REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

En préalable Mme le Maire rappelle que cette régie constitue un « héritage » qu'il convient de gérer au mieux dans un contexte technique particulier et très spécialisé. A ce sujet et sur proposition de Mme Bost il est convenu que le fonctionnement de cette régie fera l'objet d'une présentation technique en commission municipale.

Après discussions et échanges le budget de la régie de distribution de chaleur est approuvé par vingt-trois voix pour et six abstentions (Mme Monnerie, Mme Poinson, Mme Pegheon, Mr Courthaliac par procuration, Mme Bost, Mme Faucher);

## **SUBVENTIONS 2018**

Unanimité du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions spécifiques suivantes :

↵ Amicale des Sapeurs-Pompiers :	18 000 €
↵ Amicale du Personnel :	63 000 €
↵ Fourmofolies :	16 000 €
↵ Ecole privée :	43 100 €
↵ Lilominots :	4 000 €
↵ Coopérative scolaire Henri Pourrat :	7 000 €
↵ Régie du cinéma la Façade : autorisation à donner pour verser la subvention d'équilibre dans la limite des crédits inscrits au budget soit :	48 000 €
↵ Jeunes SP de Marat :	500 €
↵ Comité de jumelage (exceptionnelle)	2 500 €
↵ Festival La Chaise-Dieu	3 500 €

Concernant les fourmofolies plusieurs élus souhaitent que le comité de foire présente un bilan qualitatif de la manifestation 2017 incluant entre autres, outre l'aspect financier, l'évaluation du nombre de visiteurs ainsi que les retours des différents exposants et des commerçants locaux. Mr Luchino prend acte de cette demande et saisira le comité de Foire à ce sujet.

A une demande de Mme Bost concernant le festival de la Chaise Dieu, Mme Mondin précise que pour Ambert il y aura, comme d'habitude, un concert à l'Eglise ainsi que sur la place Charles de Gaulle. Il sera également prévu un concert d'orgue le jeudi matin. De même est étudiée l'éventualité d'aubades à l'orgue chaque jeudi matin durant l'été 2018. Reste à trouver, en relation avec le directeur du festival, le ou les organistes susceptibles d'intervenir.

De manière plus générale concernant les subventions Mr Besseyre s'inquiète, suite aux dernières décisions de la Communauté de Communes, des modalités futures d'attribution des subventions aux associations. Il souligne en outre la complexité du dossier à remplir par les associations (imprimé cerfa transmis par la cocom) ;

Mr Gorbinet en sa qualité de vice-Président de la Communauté de communes précise que cette dernière devrait conserver la compétence sur les « gros projets et grosses manifestations ». Pour le reste la Communauté de communes envisage de redonner la compétence ainsi que les moyens financiers aux Communes. Mme Le Maire indique que tout ceci reste à finaliser en concertation avec les communes concernées.

## **ACCUEIL DE LOISIRS – TARIF 2018**

Le Conseil Municipal, par vingt-huit voix pour et une abstention (Mme Bost) décide de fixer ainsi qu'il suit la tarification de :

- L'accueil de loisirs extra-scolaire pour l'année 2018 :

		QF ≤ 224 €	224 € < QF ≤ 447 €	447 € < QF ≤ 788 €	788 € < QF ≤ 1277 €	QF > 1277 €
		A	B	C	D	E
Journée complète	Ambert et communes conventionnées	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,00 €
	Autres	19,55 €	20,15 €	23,25 €	24,30 €	25,85 €
demi-journée sans repas	Ambert et communes conventionnées	2,50 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	5,50 €
	Autres	9,30 €	9,80 €	11,90 €	12,90 €	14,50 €
Forfait semaine	Ambert et communes conventionnées	20,25 €	27,00 €	33,75 €	40,50 €	45,00 €
	Autres	78,15 €	80,65 €	93,10 €	97,20 €	103,40 €

### **Tarif repas :**

- 3,00 €/repas pour les enfants de la commune d'Ambert ainsi que ceux des communes extérieures ayant signé une convention avec la commune d'Ambert.
- 5,00 €/repas pour les enfants des autres collectivités.

Cette tarification concernera essentiellement les vacances de printemps et d'été 2018 (juillet seulement) l'objectif étant de transférer la compétence à la communauté de communes, si possible, dès le mois de septembre.

Il est rappelé également que l'organisation de l'accueil de loisirs sera désormais géré en direct par la commune, l'association des Poussins du Coq noir n'ayant pas souhaité renouveler la convention qui arrivera à terme le 31 mars 2018.

### **MANIFESTATION « AMBERT COTE JARDIN » : TARIFICATION DES STANDS**

Dans la perspective de l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Ambert Côté Jardin » le conseil municipal par vingt-quatre voix pour et cinq abstentions (Mmes Monnerie, Poinson, Pegheon, M. Courthaliac par procuration et Mme Faucher) décide de fixer ainsi qu'il suit la tarification applicable aux stands mis à disposition des exposants :

#### Espace non couvert autour de la mairie :

Stand : 3 x 3 m : 36 €

Stand : 6 x 3 m : 72 €

*Sous réserve de demandes spécifiques susceptibles d'être formulées par les exposants les m<sup>2</sup> supplémentaires seront facturés sur la base de 4 €/m<sup>2</sup>.*

#### Espace couvert sous les arcades de la mairie :

Stand : 3 x 2,5 m : 45 €

Stand : 6 x 2,5 m : 90 €

*Sous réserve de demandes spécifiques susceptibles d'être formulées par les exposants les m<sup>2</sup> supplémentaires seront facturés sur la base de 6 €/m<sup>2</sup>*

Mme PEGHEON précise « qu'elle s'abstient sur ce vote pour dénoncer, une fois encore, le fonctionnement du Conseil Municipal. En effet, ces tarifs ont déjà été fournis aux futurs exposants dès le 08 janvier 2018 et sont seulement proposés au vote pour approbation lors de ce présent Conseil soit plus de 2 mois après »



2007, les déploiements de très petits sites techniques et de fibre optique se sont déroulés selon le programme prévisionnel pour un achèvement des travaux en 2009.

Depuis lors, la Région en association avec les quatre départements d'Auvergne ont chargé la Régie Auvergne Numérique du suivi de la mise en œuvre du projet Auvergne Très Haut Débit, partenariat signé en 2013, en cours de déploiement sur l'Auvergne. Le maître d'ouvrage de ce déploiement est la société Auvergne Très Haut Débit, filiale d'Orange, à laquelle a été confié le financement, la conception, le déploiement et l'exploitation ainsi que de la commercialisation des offres d'Auvergne Très Haut Débit auprès des opérateurs. Le partenariat de 2007 se termine et la Région a confié à la société Auvergne Très Haut Débit l'exploitation et la maintenance des équipements déployés lors de ce partenariat.

En conséquence le conseil municipal unanime donne son accord pour :

- le changement de titulaire des permissions de voiries établies au nom d'Orange lors du déploiement.
- autoriser la prorogation de ces permissions de voiries jusqu'au 31 août 2037, date correspondant au terme normal du contrat de partenariat signé en 2013 avec la Régie Auvergne Numérique

### **CONTRATS d'ASSURANCES des RISQUES STATUTAIRES**

Sur proposition de Mme Le Maire le conseil municipal à l'unanimité charge le Centre de gestion du Puy-de-Dôme de négocier des contrats d'assurance groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales et établissements territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation. La Commune se réserve, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non à ces contrats groupe.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- la durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2019.
- le régime du contrat : capitalisation.

### **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

- Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin d'un montant total de 90 000 € afin de financer les investissements de la « Régie de distribution de chaleur »

Le conseil municipal prend acte de cette décision du Maire.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H15. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 13 avril 2018.